

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 26 Septembre 2023

*L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2023/DELIB/051**

**Objet :**  
*Syndicat  
Intercommunal des  
Eaux Rhône Aygues  
Ouvèze : Approbation  
du rapport d'activité  
2022*

**Rapporteur :**  
*Hervé AURIACH*

**Présents :** Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Francine DENEUX donnant procuration à Patricia ROCHE, Elvire TEOCCHI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET.

**Absents excusés :** Néant

**Considérant la désignation de Madame Martine KOENIGUER, comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément à la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Eaux Rhône Aygues Ouvèze doit adresser, avant le 30 septembre, un rapport annuel d'activités au maire de chaque commune membre et doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal.

Ce rapport dresse un bilan synthétique de l'action de la collectivité et permet ainsi d'évaluer les moyens humains et financiers mobilisés pour la bonne marche du service de l'eau potable,

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le RAO a été transformé en Syndicat mixte fermé avec prise de compétence de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) en représentation de la commune de Vacqueyras. A la même date les communes de Clansayes, La-Baume-de-Transit et Solérieux ont intégré le Syndicat portant ainsi à 39 le nombre de communes et 1 Communauté d'Agglomération. Le Syndicat RAO compte 80 délégués titulaires et 80 délégués suppléants pour 40 communes adhérentes. 4 comités syndicaux se sont réunis et 41 délibérations ont été prises.

En 2022, cinq marchés publics ont été attribués :

- Consultation bancaire pour deux emprunts à taux fixe ou taux variable,
- Etude – mise à jour Schéma Directeur AEP et Elaboration PGSSE,
- Maitrise d'œuvre Construction de bureau pour le siège du Syndicat RAO,
- Travaux de Génie civil réhabilitation Station de reprise et Réservoir d'eau potable – Cairanne – Phase 1,
- Travaux renforcement et Sécurisation des réseaux AEP structurants Travaux de Forage Dirigé BOLLENE – Pont Rouge RD n°994.

Depuis le 16 mai 2018, la société SAUR assure en tant que délégataire la gestion du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans. Ce contrat met en avant des engagements pris par le délégataire envers les usagers, relatifs à l'exploitation, de performance, concernant le développement durable et organise le renouvellement dont le délégataire a la charge. En 2022, des réunions entre les services du RAO et le délégataire ont été organisées afin de suivre régulièrement son activité et le respect des clauses contractuelles.

Les études et les travaux menés par le RAO durant l'année 2022 :

- Sécurisation du Tricastin et de Lapalud,
- Réhabilitation du réservoir de Villedieu,
- Renouveaulement de la canalisation RD 8 – Pont de l'Aygues,
- Renforcement de l'alimentation de Bouchet,
- Sécurisation de l'alimentation de Tulette,
- Réhabilitation de la reprise de Cairanne.

Le soutien financier apporté, ces dernières années, à l'association Entraide Mali (siège social à Uchaux) désormais dans différentes communes a permis de faciliter l'accès à l'eau potable pour les populations. L'année 2022 a été principalement consacrée à une demande urgente de la population et a réalisé à Donsosso une installation pour alimenter le village de manière autonome ainsi que sur le hameau de Banatomon. Quatre fontaines assurent maintenant la distribution d'eau potable pour l'ensemble des habitants du hameau. Le stockage est réalisé dans château d'eau métallique de 35m<sup>3</sup>. L'énergie nécessaire est produite par une installation photovoltaïque.

Enfin, le résultat d'exercice en section d'exploitation s'élève à 785 154,40€ et le résultat d'exercice en section d'investissement s'élève à 3 925 270,84€.

**PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire

Martine KOENIGUER,  
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : - 2 OCT. 2023  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 29 SEP. 2023  
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

